N

Emplacement réservé

N°	Destination	Bénéficiaire	Superficie
1	Atelier technique	Commune	5 108 m²
2	Extension cimetière	Commune	2 290 m²
3	Stationnement	Commune	230 m²
4	Élargissement de voie	Commune	275 m²
5	Élargissement de voie	Commune	443 m²
6	Fossé drainant	Commune	1 865 m²
7	Équipement communal ou scolaire, pour loisir, culturel ou associatif	Commune	495 m²
8	Fossé drainant	Commune	555 m²
9	Élargissement, contournement ou aménagement de la RD 903	Conseil Général	9 100 m²
10	Élargissement, contournement ou aménagement de la RD 903	Conseil Général	5 860 m²
11	Élargissement, contournement ou aménagement de la RD 903	Conseil Général	10 726 m²
12	Élargissement, contournement ou aménagement de la RD 903	Conseil Général	16 513 m²
13	Élargissement, contournement ou aménagement de la RD 903	Conseil Général	18 890 m²
14	Élargissement, contournement ou aménagement de la RD 903	Conseil Général	2 265 m²
15	Élargissement, contournement ou aménagement de la RD 903	Conseil Général	39 380 m²
16	Élargissement, contournement ou aménagement de la RD 903	Conseil Général	35 470 m²
17	Élargissement, contournement ou aménagement de la RD 903	Conseil Général	33 650 m²
18	Élargissement, contournement ou aménagement de la RD 903	Conseil Général	44 170 m²
19	Élargissement, contournement ou aménagement de la RD 903	Conseil Général	1 340 m²
20	Élargissement, contournement ou aménagement de la RD 903	Conseil Général	715 m²

LEGENDE

ZONES URBAINES

- U0 — Zone de cœur de village principalement à usage d'habitat à caractère ancien
- UCv — Secteur de la zone UC à destination commerce agricole et d'habitat
- U1 — Zone à dominante d'habitat de faible densité
- U9 — Secteur en hauteur de la zone U
- UE — Zone affectée aux activités économiques
- Limite de zone et secteur

ZONES A URBANISER

- AU — Zone ouverte à l'urbanisation à usage principalement d'habitat
- AUE — Zone partiellement équipée affectée aux activités économiques

ZONES AGRICOLE

- A — Zone agricole
- Anc — Secteur agricole non constructible

ZONE NATURELLE

- N — Zone naturelle
- Ng — Secteur à vocation de loisirs

DISPOSITIONS RELATIVES AUX PAYSAGES

- Art L 123-1-7° : Secteur de hameau
- Permis Végétal*

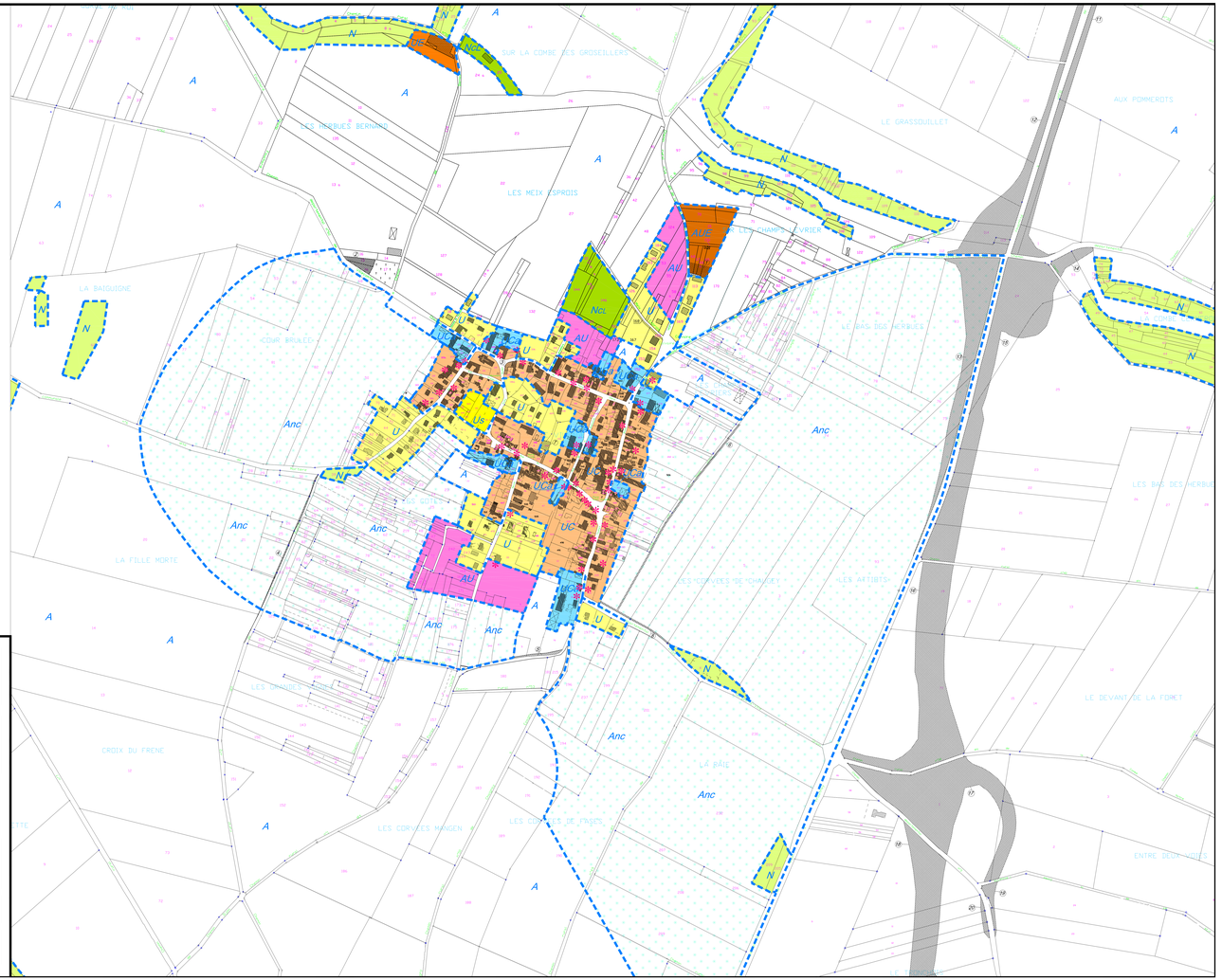

COMMUNE DE :

CHAIGNAY

PLU

PLAN LOCAL D'URBANISME

ELABORATION

Approuvée le :

VISA

Date :

Le Maire,

Modifications - Révisions - Mises à jour :

Elaboration prescrite par délibération du 11/12/01

Projet arrêté le 17 / 07 / 2008

DOCUMENT GRAPHIQUE
au 1/2500 (partie village)

PIECE N° 5.1

Document réalisé par :

Pôle Aménagement l'Habitat et d'Urbanisme
"LA NAVETTE" 7 RUE J. JAURES 39100 DOLE
Tél : 03 84 79 91 00 - Fax : 03 84 79 91 01